

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° DE AF 2025 75 020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20250401-DEAF202575020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2025

Date d'envoi de convocation : 24 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an Deux Mil Vingt Cinq
Le 1^{er} avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier Gervais, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Christine DONNET, Marie-Claude CRESSANT, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLO, Jean-Louis ROUSSELIN, Georges LEMAITRE, Isabelle JULIEN, Patrick BASSETTE, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES, Sylvie FICHET.

Etaient absents à l'appel nominal : Michel MAILLARD (pouvoir à Didier GERVAIS), Marie-France BEAUVAIS (pouvoir à Christine DONNET), Sylvain CHICOT (pouvoir à Thierry LAFFINEUR), Frédérique CORMONT (pouvoir à Françoise DEGENETAIS), Audrey BUSSY (pouvoir à Annie DURAND).

Secrétaire de séance : Christine DONNET

Objet : Adoption d'une convention et attribution de subvention à l'association Arc-en-ciel

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la nécessité de disposer d'une crèche sur le territoire

CONSIDERANT le taux de remplissage des 74 berceaux et le travail important réalisé par l'association Arc-en-ciel ;

CONSIDERANT le souhait de la commune de poursuivre son engagement auprès de l'association Arc-en-ciel ;

VU le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'attribuer une subvention** d'un montant de 199 000 € pour l'exercice 2025 ;
- **d'autoriser le maire, ou son représentant**, à signer une nouvelle convention avec l'association Arc-en-ciel permettant de formaliser le partenariat entre la commune et l'association pour l'exploitation d'une crèche de 74 berceaux à Octeville-sur-mer.

Délibération adoptée à l'unanimité(4Abstentions)

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

Le Maire

Olivier ROCHE

